

Le Nouveau-Brunswick devient gouvernement participant de l'Agence culturelle francophone

Le premier ministre, M. Pierre Trudeau, a répondu favorablement à une demande faite par le gouvernement du Nouveau-Brunswick pour devenir gouvernement participant aux institutions, activités et programmes de l'Agence de coopération culturelle et technique des pays d'expression française.

Les modalités afférentes ont été agréées par les deux gouvernements.

Dans sa communication, le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Hatfield, exprime ainsi les raisons qui ont amené son gouvernement à faire une telle demande: "Le geste que nous posons en demandant le statut de gouvernement participant est important et significatif. Nous y sommes arrivés après une longue et mûre réflexion. L'importance de l'élément francophone dans la vie collective des différentes institutions provinciales revêt un caractère d'enrichissement pour toute notre société. Et l'interdépendance de nos deux communautés linguistiques vient s'ajouter à la richesse de notre patrimoine".

Le Nouveau-Brunswick devient le deuxième gouvernement provincial à se prévaloir de cette possibilité; le Québec jouit de ce privilège depuis 1971.



M. Richard Bennett Hatfield (ci-dessus) est le premier ministre du Nouveau-Brunswick depuis 1970. Cette province compte environ 58 p.c. d'habitants d'origine anglaise et 37 p.c. d'origine française.

Importants marchés dans le domaine de l'aéronautique

Le ministre des Approvisionnements et Services, M. Jean-Pierre Goyer, a annoncé dernièrement que la société Lockheed de Californie passera des marchés d'une valeur totale d'environ \$100 millions à la société Canadair Limitée de Montréal pour la fourniture de pièces structurales et de dispositifs de formation en entretien utilisés dans la construction des aéronefs Aurora et P-3C.

M. Goyer a signalé que la société Lockheed a attribué un premier marché de \$20 millions prévoyant la fourniture immédiate de composants structuraux de cellule. Les radômes avant et arrière, les ensembles d'alimentation électrique, les caissons d'aile intérieurs et extérieurs, la partie arrière du fuselage et diverses autres pièces sont visés par ce premier contrat.

Le ministre a de plus déclaré que la société Lockheed prévoit acheter 150 ensembles de composants, y compris ceux destinés aux 18 appareils CP-140 des Forces canadiennes. Les autres ensembles serviront à la construction des avions P-3C, qui seront vendus à la marine américaine et aux forces armées d'autres pays.

La société Canadair exécute actuellement la première commande en vertu des lettres d'autorisation qui lui ont été transmises plus tôt cette année. Elle a d'ailleurs déjà expédié à la firme Lockheed les premiers radômes et les premières sections arrière de fuselage, et a entamé la construction de cinq avions de formation en entretien CP-140 et d'autres composants structuraux utilisés pour l'appareil Aurora.

A Burbank, une équipe d'ingénieurs et de rédacteurs techniques de la société Canadair prépare, en collaboration avec le personnel de Lockheed, les données et les ouvrages techniques s'appliquant à l'avion Aurora. Travaillent également sur les lieux un groupe d'instructeurs qui participent à des séances de formation en entretien.

M. Goyer a souligné que le contrat adjugé à la société Canadair est le plus récent d'une série de marchés attribués à des sociétés canadiennes par la Lockheed et ses fournisseurs principaux dans le cadre de son programme global de compensation qui, selon les prévisions, dépassera \$900 millions.

En outre, Lockheed s'est vu créditer des compensations de \$81,8 millions à la fin de septembre 1977, comparativement à ses engagements contractuels de \$61,7 millions au 31 décembre 1977.

"Tout cela s'inscrit dans un plan qui vise à s'assurer que les avantages découlant du contrat CP-140 auront des retombées sur autant de régions canadiennes que possible", a souligné M. Goyer.

Achat de quatre avions Buffalo DHC-5D par la Tanzanie

D'autre part, M. Goyer a annoncé que la Corporation commerciale canadienne (C.C.C.) a conclu, pour le compte des Forces armées de la Tanzanie, un marché avec la société DeHavilland Aircraft of Canada, Downsview (Ontario), pour l'achat de quatre avions de type Buffalo DHC-5D.

La valeur totale du marché, qui comprend le prix des quatre avions ainsi que les coûts relatifs à la fourniture des pièces de rechange et la formation des pilotes et de l'équipe d'entretien, s'élève à quelque 28 millions de dollars américains.

Le financement sera assuré par la Société pour l'expansion des exportations. On prévoit que ce marché exigera 753 920 heures-hommes en main-d'oeuvre directe et indirecte.

Notons que la principale fonction de la Corporation commerciale canadienne, propriété exclusive du gouvernement du Canada, est de négocier des marchés pour le compte de gouvernements étrangers ou d'organismes internationaux qui désirent acheter, au Canada, des fournitures et des services, directement entre gouvernements.

"Ce marché passé avec la Tanzanie créera non seulement plus d'emplois pour les Canadiens, mais il améliorera également notre situation sur le marché international", a affirmé M. Goyer.

Le ministre des Transports a déclaré récemment que le contrôle de la majeure partie de l'espace aérien du Québec sera confié aux unités de cette province dès que possible après que la Commission d'enquête sur le bilinguisme dans le contrôle de la circulation aérienne au Québec l'aura recommandé. C'est le 8 juillet que le rapport préliminaire de la Commission, formée de trois membres, chargés d'enquêter sur la sûreté de l'introduction du bilinguisme dans le contrôle de la circulation aérienne au Québec, a été déposé en Chambre.